

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JANVIER 2012

Nos réf : JD/MCR

Présents : KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, PETIT Betty, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie.

Excusés : BELZ Christian a donné procuration à JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne a donné procuration à MANIAS Marcel, MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à MORENO Christine, MARTINO Jean-Luc a donné procuration à MERAUX Jocelyne, MOUHOT Marcel a donné procuration à GIRARD Jean-Claude.

Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Monsieur Yann AUDOUZE** est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du 30 novembre 2011 n'appelle aucune observation : les membres signent le registre.

Ordre du jour :

I – Réhabilitation ancienne Ecole du Centre

- rapporteur **Pierre CLAUDON** ↻

Monsieur Pierre CLAUDON rappelle le projet. Les travaux portent sur la création de 13 logements locatifs. Les plans sont exposés. Après cette rétrospective, le débat est ouvert.

Dalila FONTAINE : « Les appartements sont-ils accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ? La rampe d'accès est à quel degré ? »

Pierre CLAUDON : « Aux personnes à mobilité réduite. Quant à la rampe d'accès, les normes sont respectées »

Betty PETIT : « La surface moyenne d'un logement ? »

Pierre CLAUDON : « 58 m² environ »

Le montage financier est explicité :

PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE DU CENTRE

Montage Financier

| INVESTISSEMENT | | | FONCTIONNEMENT | | |
|-----------------------|------------------|------------------|--------------------------------|------------------|------------------|
| | € HT | € TTC 19,6% | | Prêt S/15ans | Prêt S/20 ans |
| Dépenses | 1 023 600 | 1 224 200 | Dépenses | 64 140,00 | 54 300,00 |
| Travaux | 950 000 | 1 136 200 | Annuité prêt | 51 240,00 | 41 400,00 |
| Honoraires | 73 600 | 88 000 | Provisions grosses réparations | 6 500,00 | 6 500,00 |
| MO | | | Divers | 1 000,00 | 1 000,00 |
| SPS | | | Frais de gestion | 1 500,00 | 1 500,00 |
| SOCOTEC | | | Taxe Foncière PB | 1 950,00 | 1 950,00 |
| Divers | | | Assurance | 1 950,00 | 1 950,00 |
| Recettes | | 1 224 200 | Recettes | 60 093,11 | 60 093,11 |
| PALULOS | | 13 | Loyers | 54 893,11 | 54 893,11 |
| Conseil Général | | 156 000 | Taxe Habitation (13x400) | 5 200,00 | 5 200,00 |
| Préfecture DETR | | 182 000 | | | |
| PMA | | 56 000 | | | |
| REGION Effilogis | | 52 000 | | | |
| EUROPE Feder | | 52 763 | | | |
| Récupération TVA | | 128 974 | | | |
| Prêt CDC à 2,85% | | 596 450 | | | |
| Commune | | 0 | | | |
| Delta | | 0 | Delta | -4 046,89 | 5 793,11 |

Depuis trois années, les loyers perçus pour ce bâtiment comblent les coûts d'entretien.

Pascal PAGNOT : « Simplement quelques remarques : le montant des subventions arrivent tardivement (fin des travaux en général). Vous n'avez pas inclus le remboursement d'une ligne de trésorerie. Quant au prêt CDC, le taux est révisable, indexé sur le livret Caisse Epargne. Chacun connaît la dangerosité d'un taux révisable ! Un tel projet engendre des travaux supplémentaires (l'exemple de l'Ecole Bel Air). L'appel d'offres est à lancer, il faut être très attentif au montage financier, prudence sur ce projet. Par ailleurs, le montage financier me semble viable tout de même. Le taux fixe actuel est de 5%. La gestion de 13 logements n'est pas rien à gérer. Quant au montant annuel des loyers attendus, les vacances entraînent un manque à gagner qu'il faut combler »

Agnès TRAVERSIER : « La taxe foncière est sous évaluée pour un tel bâtiment »

Pierre KNEPERT : « C'est une approche, effectivement le prêt CDC est à regarder de près. Tout sera fonction des résultats de l'appel d'offres. Epoque charnière pour un tel projet, les subventions en 2012 seront revues à la baisse. Il n'est pas question de prendre des risques insensés. Le bâtiment est insalubre, les locataires supportent un coût très élevé en énergie. Un locataire a été relogé, suite à des infiltrations d'eau dans son appartement. Le bâtiment se dégrade très vite »

Pascal PAGNOT : « N'y a-t-il pas d'autres solutions, bailleurs sociaux ou privés ? »

Pierre KNEPERT : « Les bailleurs sociaux sont très frileux actuellement, tout comme le privé »

Agnès TRAVERSIER : « La vente de l'ancienne gendarmerie aurait pu servir à ce projet, dommage ! »

Pierre KNEPERT : « Notre choix s'est porté sur le secteur de la petite enfance (extension multi-accueil, accueil périscolaire). L'Académie nous annonce l'ouverture supplémentaire d'une classe à la maternelle et éventuellement au primaire »

Les membres du Conseil se prononcent sur le lancement d'appel d'offres.

Monsieur Pierre KNEPERT précise qu'à l'issue de cet appel d'offres, le Conseil Municipal sera convoqué en séance particulière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la poursuite du projet sur la base d'un montant de travaux estimé à 950 000 € HT et autorise Monsieur le Maire à organiser la publicité et la mise en concurrence des marchés relatifs à cette opération, par le biais d'une procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

II – Assurance CNP Personnel – taux au 01/01/2012

- rapporteur Pierre KNEPERT ➤

Monsieur le Maire cite l'article 2 de l'avenant « Réforme des retraites » :

« La loi n° 2010-1330 du 09 novembre 2010 portant réforme des retraites a augmenté le nombre de trimestres de cotisations nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein. Cette réforme engendre pour l'assureur un allongement de la durée de prise en charge des personnes en arrêt de travail, qu'il s'agisse des arrêts en cours à la date de prise d'effet du présent avenant ou des arrêts à venir.

Dans ce cadre, CNP Assurances prend en compte ces nouvelles dispositions afférentes aux garanties souscrites et au taux de cotisation et accepte, à titre commercial, d'étaler ce surcoût jusqu'au terme de l'adhésion, soit 31 décembre 2014. »

Pour les agents affiliés à CNRACL : le taux est porté à 10,09% au lieu de 9,64%.

Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC : le taux est porté à 1,10% au lieu de 1,05%.

Jean-Claude GIRARD : « L'allongement de l'âge de la retraite (2 ans et demi de plus) entraîne un allongement des cotisations, coût supplémentaire »

Dalila FONTAINE : « On ne peut pas faire travailler les agents sans les assurer »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les Avenants.

III – Rapports des Commissions

➔ COMMISSION « GROUPE DE REGULATION SOCIALE » séance du 12 décembre 2011

- rapporteur Jocelyne MERAUX ➤

Le compte-rendu est remis aux membres pour information.

➔ COMMISSION « URBANISME – ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE »

séance du 19 décembre 2011

- rapporteur Pierre CLAUDON ➤

Ecole Bel-Air : point sur les travaux

L'opération de désamiantage, non prévue dans le marché initial, demandée par le SPS, nous a contraint à réaliser un diagnostic et consulter rapidement des entreprises de désamiantage.

La mieux disante (TTT : Transports Tous Travaux) a été retenue pour une offre de 45 962,28 € TTC. Après le délai de un mois nécessaire au plan de retrait, les travaux de désamiantage ont été réalisés la deuxième quinzaine de novembre. Les travaux de terrassement dans le vide sanitaire et la démolition de 80% des cloisons ont cependant pu se faire en parallèle.

Un second imprévu constaté à la démolition des murs du préau nous oblige à mettre en œuvre une poutre métallique au droit de chacun de ces murs pour soutenir la dalle de l'étage qui ne repose alors que sur une demi-poutre béton. L'entreprise EGBTP nous a présenté un devis de 18 837 € TTC.

Une rencontre est prévue avec le MO (CETEC) pour aborder le financement de ces deux opérations.

Malgré un retard que l'on peut estimer à deux mois sur le planning initial, cela ne remet pas en cause le délai de fin de chantier prévu fin mai.

A ce jour, toutes les cloisons qui le nécessitaient sont démolies, les menuiseries PVC extérieures sont posées, les travaux de second œuvre peuvent commencer début janvier.

Remarques :

Jean-Claude GIRARD : « Le concepteur aurait pu le voir ? »

Pierre CLAUDON : « Difficile de prévoir le problème de la poutre. Le concepteur est conscient pour l'amiante »

Pierre KNEPERT : « Vice caché, pas de plans initiaux de l'école, à l'époque beaucoup de groupes scolaires ont été construits sur le même type, qui ont été réhabilités mais n'ont pas connu cette anomalie »

Compte-rendu de la réunion des Jardins familiaux du 24 novembre

Après la visite sur site par la commission des jardins le 14 novembre, les travaux suivants sont à programmer :

- Alimenter le 5^{ème} point d'eau.
- Redéfinir les limites de parcelles par bornage (poteaux bois achetés).
- Egaliser, désherber les allées et apport de tout venant.
- Evacuer les troncs pourris devant les casiers.
- Supprimer, rénover ou remplacer les bancs formés par des troncs d'arbre.
- Eventuellement, rénover et déplacer la structure musicale à la place des troncs évacués. Idée d'installer une grande table à proximité.
- Afficher le règlement et l'interdiction d'utiliser ce lieu pour le lavage des tapis.

Monsieur MAHDAOUI (décédé) est remplacé par Monsieur EL ATAMANI Mohamed comme représentant des jardiniers.

Renouvellement des contrats : toutes les parcelles sont attribuées, deux personnes sont en liste d'attente.

Le sujet de la vente de la parcelle 528 appartenant à Monsieur LELACHE a été exposé aux jardiniers.

Sécurité au débouché du chemin privé au 111 Grande Rue sur la RD 663

Monsieur PARISOT, propriétaire de ce chemin qui dessert son habitation, nous a fait part de ses problèmes de sécurité au niveau de sa sortie sur la RD 663 et de son accès à l'arrêt de bus.

Il souhaite d'une part, une limitation à 50 km/h ainsi qu'une ligne blanche continue jusqu'à la rue du Lorday et d'autre part un chemin en stabilisé le long de la RD entre son chemin et l'arrêt de bus.

La solution à moyen terme serait un accès à sa propriété par le lotissement du Château mais ce sont des terrains privés.

La Commission émet un **avis défavorable** au prolongement de la zone 50 km/h et ligne blanche, la visibilité étant suffisante pour s'engager sur la RD.

La réalisation d'un sentier en stabilisé sur 90 m le long de la RD pourrait être étudié en même temps que le projet d'entrée de ville.

Compte-rendu de la réunion du SYGAM du 07 décembre (principaux points abordés)

- **Orientations budgétaires** : dépenses de fonctionnement 2012 => 104 400 €, recettes => 85 400 €.

Il est proposé que ce déficit de 19 000 € soit couvert par un prélèvement sur l'excédent des exercices antérieurs.

- **Présentation des résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des communes membres** :

Les communes adhérentes sont satisfaites du SYGAM, mais n'ont pas toujours le réflexe de se tourner vers lui au quotidien. Les pistes d'amélioration :

- Le SYGAM doit poursuivre ses actions d'information auprès de ses adhérents.
- Les efforts d'information pourraient également porter sur l'énergie Gaz naturel d'une manière générale (Positionnement par rapport aux autres énergies et évolution dans l'avenir).

Par rapport au service public :

- Simplifier les contacts et les démarches.
- Renforcer le suivi des travaux (concertation en amont, information des riverains, coordination, finition des chantiers).
- Renforcer la collaboration avec les CCAS dans le dispositif pauvreté précarité.

- **Présentation des résultats de l'Audit de concession 2011** (portant sur l'exercice 2010) :

A la suite de la présentation, dans une logique d'amélioration continue, il est demandé qu'un plan d'action soit mis en place avec GRDF.

- **Retour sur le voyage d'étude 2011** : visite du CRIGEN (Centre de Recherches et d'Innovation Gaz et Energies Nouvelles) : 35 délégués syndicaux ont pris part à ce déplacement les 28 / 29 septembre.

Les présentations ont porté sur 4 thématiques :

- le banc d'essai des équipements gaz domestique,
- la recherche en matière de réseaux de desserte en gaz,
- le banc d'essai des équipements gaz industriels,
- l'expérimentation des panneaux solaires et photovoltaïques.

Opération façade

Trois dossiers dont les travaux sont terminés et les factures acquittées transmises en mairie sont proposés à la Commission.

Rappel : la mise en valeur des façades repose essentiellement sur le volontariat des propriétaires privés et la subvention de la commune a pour but d'aider à la valorisation du paysage urbain.

Le montant de la subvention est fixé à 15% du montant HT plafonné à 2 000 €.

Dans le périmètre éligible, seules les façades visibles de l'espace public sont aidées par la commune. Quatre critères doivent être respectés :

- Travaux concernant l'intégralité des façades.
- Respect des préconisations du Conseil « Couleurs ».
- Travaux réalisés par des entreprises ou artisans inscrits au registre des métiers du commerce.
- Garantie décennale obligatoire.

M. WURTH Michel, 2 rue de la Mairie (Copropriété « La Fontaine »)

Déclaration préalable n° DP 025 048 11 M0008.

Ravalement des façades côté Place Centrale (n°14), rue de la Mairie (n°2) et façade arrière.

Travaux réalisés par une entreprise agréée avec présentation d'une garantie décennale.

Respect des préconisations du Conseil Couleur de PMA.

Montant global des travaux 21 569,61 € HT (15% = 3235,44 €).

Subvention accordée limitée au plafond de 2 000 €.

M. RIGA Marcel, 13 Grande Rue

Déclaration préalable n° DP 025 048 11 M0010.

Ravalement de toutes les façades (toutes visibles de l'espace public)

Travaux réalisés par une entreprise agréée avec présentation d'une garantie décennale.

Montant global des travaux 20 804 € HT (15% = 3 120,60 €).

Subvention accordée limitée au plafond de 2 000 €.

M. JELSCH Jean-Paul, 69 Grande Rue

Déclaration préalable n° DP 025 048 11 M0064.

Ravalement de la façade sud (côté RD).

Travaux réalisés par une entreprise agréée avec présentation d'une garantie décennale.

Montant global des travaux 3 349,93 € HT (15% = 502,49 €).

Subvention accordée 502,49 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces trois dossiers.

Pierre KNEPERT : « Cette opération, avec l'aide du Conseil « Couleurs » mis en place par PMA, fonctionne bien. Certains bénéficiaires peuvent cumuler les subventions PMA et de la municipalité, le log de la RD 663 »

Réaménagement Place Centrale

Le projet de réaménagement de la Place Centrale étudié par la commission a été présenté aux riverains le jeudi 15 décembre, projet plutôt bien accueilli.

Rappel des objectifs :

- Organiser le stationnement sur la place.
- Sécuriser la circulation.
- Mettre en valeur la fontaine : le bruit et les odeurs ont été les points abordés par les riverains.
- Favoriser la place du piéton.
- Adapter un fleurissement raisonné.



Autorisations des Droits du Sol

Du 07 novembre au 16 décembre 2011 : 7 déclarations préalables et 4 demandes de permis de construire.

Bilan 2011 : 34 permis de construire,
104 déclarations préalables,
47 certificats d'urbanisme.

Mesures de champs électromagnétiques chez les particuliers

Pour répondre aux inquiétudes de certains, Monsieur le Maire a demandé au service Hygiène Sécurité Publique de PMA, d'effectuer des mesures aux alentours de l'antenne relais de téléphonie mobile BOUYGUES situé rue du Corps Franc.

Quatre points de mesures ont été réalisés ; les valeurs relevées sont très inférieures à la valeur limite la plus faible fixée par le décret n° 2002-775 du 03 mai 2002 qui est de 28 V/m.

- 16 rue Corps Franc : (à 130m du relais) 0,2 V/m soit 0,9% de la valeur limite, le champ électrique moyen est 140 fois inférieur au niveau de référence le plus faible.
- 12 rue Corps Franc : (à 88m du relais) 0,29 V/m soit 1% de la valeur limite, le champ électrique moyen est 96 fois inférieur au niveau de référence le plus faible.
- 5 rue du Bois Joli : (à 265m du relais) 0,16 V/m soit 0,6% de la valeur limite, le champ électrique moyen est 175 fois inférieur au niveau de référence le plus faible.
- 19 rue des Anémones : (à 265m du relais) 0,3 V/m soit 1,1% de la valeur limite, le champ électrique moyen est 93 fois inférieur au niveau de référence le plus faible.

Contrat d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux

Suite à la présentation d'un nouveau contrat de gestion énergétique type P1, P2, P3, nous avons fait un bilan des dépenses depuis 2005 sur les frais d'entretien et de maintenance pour le chauffage des bâtiments communaux. Ce qui correspondrait à la partie P2/P3 du contrat proposé. Le coût annuel moyen est de près de 20 000 € (19 356 €).

Nous avons décidé de lancer une consultation (*Procédure adaptée*) sur 3 sociétés. La consultation porte sur un contrat P2/P3 éco. Avec P1 (fourniture de l'énergie) en option.

Une décision sera prise à la suite de la Commission d'Appel d'Offres qui se réunira le **vendredi 20 janvier 2012 à 17h00**.

Divers

- Un particulier sollicite une mise à disposition d'une parcelle communale section AN 122 Champs Chevautraie d'une contenance de 66 ares.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande à titre gracieux et révoquant.

- Taxe d'aménagement : reversement à PMA.

Monsieur le Maire rappelle aux membres la délibération n° 55/2011 du 20 octobre 2011 fixant à 5% le taux de la taxe d'aménagement et les exonérations ; le Conseil ne s'est pas prononcé sur le reversement à PMA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le reversement unique de 50% de cette taxe à PMA.

→ COMMISSION « COMMUNICATION » séance du 16 décembre 2011

- rapporteur Betty PETIT 🐾

Présentation aux journalistes des informations du mois à venir

Trophées de la communication

Le site internet de la commune de Bavans a été dans les 20 sites sélectionnés sur toute la France pour représenter la catégorie des communes de 3000 à 5000 habitants.

A cet effet, le 25 novembre, l'adjointe et l'agent à la communication se sont rendus à Lyon pour la soirée officielle de la remise des trophées récompensant les 5 premiers de chaque catégorie.

Les représentants de la commune pensent que les critères pour remporter un trophée sont trop orientés « apparence-look » et « professionnalisation » (implication d'agences de communication), alors que la qualité du contenu, les objectifs ainsi que les moyens (humains et financiers) ne semblent pas être pris en compte.

Pour que la commune de Bavans puisse prétendre arriver parmi les cinq premiers, il aurait fallu que la catégorie « Communes de 3000 à 5000 habitants avec site internet amateur » existe. Il n'y avait aucune chance sans agence de pub ou de communication.

Pour autant, la Commission est satisfaite d'avoir eu son site internet sélectionné et de figurer parmi les 20 finalistes. Elle rappelle que le but de ce site est de rendre service à la population ; la priorité est donnée au contenu et non pas au look avec un budget réduit.

Revue municipale

- Faut-il parler des points suivants :

- Changement au niveau du conseil.

- Changement au niveau du personnel.
- Annonce des manifestations de la municipalité pour l'année 2012.

PLAN DE REVUE 2012 – Thème « La Jeunesse »

- **Edito du Maire**
- **Article sur PMA**
- **Budget**
- **Les réalisations 2011 :**

- Urbanisme : chantiers, PLU, ADS.

- Associations : informatisation réservation des salles et agenda, aide aux associations, accueil des nouvelles associations, course du Mont-Bart, exposition ornithologique.

- Ateliers Forêt Cimetière : tracteur, chemin Gérard AUDOUZE, bois à façonner, nouvel espace cinéraire.

- Culture Animation : spots publicitaires, bilan et annonce. La Commission demande d'ajouter une phrase ou un article : « ça continue en 2012 ».

- CCAS : repas Unité de Vie, Banque Alimentaire, Médaille de la Famille. En ce qui concerne l'article sur les dons du sang, la Commission pense que ce n'est pas une action purement CCAS.

Faut-il ajouter un article sur l'aide au déneigement ?

- **Le mot de l'opposition : pas d'article, « l'opposition ne souhaite pas mettre d'article ».**
- **Les bavanais du bout du monde : 2 articles**

- Interview réalisée par Alain RENOUX. Titre : *De Toluca à Faurecia... ou l'aventure de la famille 4M : Mauricio, Monica, Maximo et Marlon*. L'histoire d'une famille ayant quitté le Mexique pour venir vivre à Bavans.

- Interview réalisée par Alain PETIT. Titre : **Les panards gigoteurs**. L'histoire d'une jeune Bavanaise ayant décidé de partir en Nouvelle Zélande.

- **Plusieurs pages seront consacrées à la Jeunesse et seront articulées autour de 3 grands axes :**

- L'éducation : actions dans les différentes structures : la crèche, la maternelle, l'école primaire (Bel Air et Champérier), le périscolaire, la restauration scolaire, le RIFAM.

- Les actions jeunesse : actions CCAS, MPT.

- Les loisirs : les associations, la MPT (Francas, mercredis, sorties familles).

- **Les associations :**

AMB

Bibliothèque

Club des Campenottes

Coutumes et Traditions

Echo du Mont-Bart

Hand Ball

Karaté

Chorale

La Ligue contre le cancer

La Randonnée Bavanaise

L'Amicale des Sociétés

Motardwars

MPT

Ping Pong

Sauvegarde des Fruitières

Tennis

Tir

UNC AFN

Groupe Animation Bavanaise

- Quelques articles sont à revoir : Karaté (re-formuler en parlant aussi d'autres résultats de l'association), Tennis de table (revoir le contenu) ...

- **Etat civil :**

Recherche d'un « slogan » sur la jeunesse...

Pas de page « Notes » si possible.

Remarque : les pages de la revue « A votre service » pourraient être mises à la disposition des administrés à l'accueil mairie.

Site internet

Ajout de graphiques sur la page statistiques.

Mises à jour effectuées ; travail avec la MPT.

Carte de vœux et d'invitations 2012

Présentation des cartes aux membres de la Commission et aux correspondants presse.

Présentation à la Commission Communication

- de l'employé territorial chargé de la communication.
- des actions communication pour 2012.

Bavans Info

Demande de rappel autorisations de travaux et déneigement trottoirs sur le prochain Bavans Info.

Prochaine réunion lundi 23 janvier 2012.

Ce compte-rendu n'appelle aucun questionnement de la part des membres présents.

→ COMMISSION « CULTURE – ANIMATION » séance du 22 décembre 2011

- rapporteur Carole PARRAIN ↻

Divers

- Bilan 4^{ème} édition de Art et Vin les 12 et 13 novembre 2011 :

Affluence moyenne en raison du pont et d'une météo très clémente.

7 artistes peintres présents, 2 viticulteurs sur 3.

Réflexions engagées pour Art et Chocolat de mars 2012 : plus de peintres (seulement 2 grilles), un atelier d'animation pour les enfants de 8 à 12 ans avec Mmes PAGNOT Brigitte, MORENO Anne-Lise et BOILLOT Vanessa.

Objectifs : toucher un public de scolaires pour attirer parents et grands-parents. Prévoir l'achat de fournitures et un petit concours, une brochure d'inscription.

- Bilan soirée lecture avec la Bibliothèque et la venue de Timothée Laine : un beau récital de poésies mais une petite affluence.

- Concert ENM « Cadences latines » : joli récital réalisé par 5 professeurs du Conservatoire devant 300 personnes.

- Pot de la Ligue contre le cancer le 19 décembre : ras.

- Commémoration du 05 décembre : ras.

- Choix de la date pour le marché paysan avec PMA, la Randonnée Bavanaise et la Chasse le 07 septembre 2012.

Salon du cadeau

- 24 exposants, partenariat avec Pop Corn qui sont satisfaits et Chérie FM.

- Pour 2012 : changer de partenaire (123 Dolto s'est proposé), garder le plan de salle conçu après la journée et imposer 2 tables maxi et 2 grilles, garder des exposants sur scène.

- Prévoir en amont une tombola avec tirage au sort en fin de journée avec la venue du père Noël (demander à chaque exposant au préalable un petit lot).

- Garder les horaires : 7h30 aménagement de la salle, 8h30 ouverture aux exposants et de 10h à 18h au public. Possibilité de musique en fond sonore.

- La date retenue est le 25 novembre 2012.

Fleurissement 2012

Mêmes variétés retenues pour les jardinières, suspensions et bacs.

Un nouvel aménagement de la Place Centrale donc la fin des suspensions autour de la fontaine mais des jardinières sur barrières et 5 bacs à orangerie avec des persistants et des fleurs annuelles.

Maintenir les jardinières dans la cour de la mairie et privilégier le géranium zonal sur les fenêtres.

Deux nouveaux espaces à aménager en vivaces : l'entrée Bart et vers le stand de tir.

Réflexions à mener pour embellir vers le monument.

Point sur le budget 2011

- Dans le budget fonctionnement, dans l'article « Fêtes et manifestations », sur 20 000 € budgétisés, au 15/11/11 : 13 507 € dépensés, dont la Fête de la Musique, les feux d'artifice, les illuminations.

- Dans l'article « Fleurissement » : 18 000 € au budget, et réalisé au 15/11/11 : 12 109 €. Un point détaillé sur les 5 dernières années a été demandé pour comparer les dépenses et voir si on reste dans un fleurissement raisonné pour l'achat des fleurs et leur entretien (sachant que des économies ont été réalisées sur le choix des variétés et sur l'arrosage).

Illuminations

- Point sur les réalisations 2011 : le quartier des Pommiers a été décoré. Des réflexions sont engagées avec les responsables techniques sur les arbres qui doivent être décorés avec des guirlandes leds (budget atelier 2012) ; location BAZAUD jusqu'en 2012, ensuite possibilité de changer la fontaine, de trouver un arbre électrique pour éviter la course au grand sapin avec les risques lors des tempêtes et des difficultés à les décorer ; revoir les traverses des rues de la Mairie et de l'Etoile. Prévoir une décoration pour la nouvelle entrée de ville en 2012 côté Bart.

- 14 inscriptions au concours, réception en janvier à 18h30 en mairie dès qu'une date sera choisie avec Mr le Maire.

Mr ROY est mis hors concours pour la fontaine et sera récompensé avec un cadre sur Bavans.
Les 3 premiers auront des bons d'achat de 50/40/30 euros. Les autres : 15 euros de bons d'achat.

- Passage du jury avec une grille de notation dès 18h30 :

1^{er} prix pour Mr ROULLEAU Pascal, 19 rue des Anémones : un balcon tout en sobriété et en harmonie autour du blanc.

2^{ème} prix : Mr BRISCHOUX, rue du Puits : la magie de Noël est écrite en plusieurs scènes où le Père Noël tient le premier rôle.

3^{ème} prix : Mr CASPARD Joël, 117 Grande Rue, qui illumine l'entrée de Bavans côté Emaillerie avec sa façade de maison très décorée.

Les autres participants sont : Messieurs STILL, DELGOVE, MEYER, JANOT, THIEBAUD, LERNON, MEILLET, ROY, GRILLOT, GROSSIR, VEDRINE.

Remise des récompenses le samedi 21 janvier, les membres du Conseil sont conviés.

Carole PARRAIN précise la non inscription de la ville au concours des villages fleuris. La ville a perdu un fleur suite à un fleurissement raisonné, le jury a approuvé ce choix. Il subsiste un discours différent entre les faits et la réalité. Elle remercie le service « Ateliers Municipaux » qui a travaillé avec les membres de sa Commission, respect dans le choix des plantations, couleurs, disposition. C'est frustrant pour ce service d'avoir perdu un fleur mais nous maintenons notre choix.

Pierre KNEPERT : « Il est bien de préciser les économies effectuées »

Ce compte-rendu n'appelle aucun questionnement de la part des membres présents.

→ COMMISSION « TRAVAUX – ATELIERS – FORET – CIMETIERE » séance du 09 décembre 2011

- rapporteur Mourad MAKSOU D

Affouage

A ce jour, la demande de bois à façonner est de 902 stères, 95 personnes inscrites, on remarque une nette progression de la demande.

Le marquage définitif des lots pourra se faire lorsque tous les arbres seront abattus par les acquéreurs de la dernière vente à Grand-Charmont.

La parcelle 20 est terminée, il reste à exploiter les parcelles 5 et 9, une date pour l'attribution des lots pourra être retenue à l'issue du marquage des lots.

Arboretum

L'entreprise ISS nous a remis un plan du projet de l'arboretum, quelques remarques ont été émises, et des rectifications sont à apporter ; en attente de la proposition chiffrée.

Mourad MAKSOU D s'est rendu sur le site retenu en compagnie de Monsieur MAUREL, chef de projet à l'O.N.F., pour visualiser l'endroit pour l'élaboration d'un projet concurrent.

Espaces verts

Les espaces verts du lotissement des Hauts de Bavans s'étendent sur une surface d'environ 7ha, l'entretien de ceux-ci occuperait un temps plein et demi, voire deux toute l'année. La Commission est favorable à l'intervention d'un prestataire de service pour en diminuer le coût. Un devis d'ISS pour un contrat d'entretien nous a été adressé (attente de devis).

Abattage d'arbres dangereux

Un avenant au devis de l'entreprise ACCO-FORET pour les travaux de sécurisation rue des Vignes porte sur une moins value de **586,72 €**, ce qui le ramène à la somme de **6 641,04 € TTC**, ce qui est la meilleure offre.

L'entreprise PIERROT nous a fait une offre à **8 887,32 € TTC** et l'entreprise JARDIFLOR une offre à **8 162,70 € TTC**

Accord de la Commission pour que les travaux soient attribués à ACCOFORET. Travaux semaine 07.

Vente de bois

Les arbres mis en vente pour 2012 se situent parcelle 2 qui sera exploitée en bloc et parcelle 22 en futaie affouagère.

Viabilité des routes

Reçu un courrier de PMA nous demandant de prêter une vigilance particulière pour le déneigement des chaussées empruntées par la CTPM et des arrêts de bus.

Ce compte-rendu n'appelle aucun questionnement de la part des membres présents.

VII – Comptes-rendus de la Municipalité

- rapporteur Pierre KNEPPERT ↻

Les comptes-rendus des 23 novembre 2011, des 07 et 14 décembre 2011 et du 04 janvier 2012 sont repris dans les divers rapports de Commissions.

VIII – Divers

- rapporteur Pierre KNEPPERT ↻

- **Sénat** : dans le cadre de l'organisation des Etats Généraux de la Démocratie Territoriale, un questionnaire est mis à la disposition des élus du 20 décembre 2011 au 22 février 2012 sur le site internet www.senat.fr.
- **Bois** : Assiette et désignation des coupes de l'exercice 2012 sur les parcelles 22i et 22r.
- **Bâtiments locatifs** : décision modificative pour 11 920,67 € tant en recettes qu'en dépenses. Compte équilibré.
- **PMA** : Commission Intercommunale des Impôts Directs. **Jocelyne MERAUX** est commissaire suppléante.
- **Piste cyclable** : dans le cadre des acquisitions de terrain, trois propriétaires refusent de vendre leur parcelle. **Monsieur le Maire** sollicite l'ouverture d'une enquête d'utilité publique. La Commission « Urbanisme » est chargée du dossier.

Dalila FONTAINE : « Quels sont leurs arguments ? »

Pierre CLAUDON : « Les nuisances éventuelles »

Jean-Claude GIRARD : « Que se passe-t-il sur le terrain AH 268-311 « sur la Berge » ? »

Pierre KNEPPERT : « Pas de construction sur ce terrain, dossier déposé au Procureur »

Séance levée à 20h20.